

Délégation de service public - Camping Municipal - Rapport sur l'exercice 2009

M. l'Adjoint GIRARD, Rapporteur : Ce rapport est présenté en quatre points :

1. Principales caractéristiques du contrat de délégation de service public
2. Analyse de la qualité du service
3. Comptes de la délégation
4. Conditions d'exécution du service public.

1. Les principales caractéristiques du contrat de DSP

Objet de la délégation	La Collectivité confie au délégataire la gestion et l'exploitation du Camping, sis 12 route de Belfort à Chalezeule - 25220
Nature de la convention	Délégation de service public
Date de signature de la convention	20 décembre 2004
Date de prise d'effet de la convention	1 ^{er} février 2005
Durée de la convention	6 ans
Echéance de la convention	31 décembre 2010
Caractéristiques générales	<p>La Collectivité met à disposition du délégataire les biens immobiliers et mobiliers.</p> <p>Le délégataire exploite les activités à ses frais et risques. Il a l'entière responsabilité juridique de l'exploitation du site.</p> <p>Le délégataire assure l'entretien, la maintenance et le renouvellement dans les conditions prévues au contrat.</p> <p>Le délégataire a pour missions principales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'ouverture du site avec un accueil des visiteurs du 1^{er} avril au 30 septembre minimum, - l'hébergement avec la gestion des emplacements et des raccordements nécessaires, et la surveillance générale du site, - la gestion du bar, du restaurant et de l'épicerie, - l'animation et le développement d'actions de promotion et de valorisation du camping - la gestion administrative et financière du site, l'entretien et la maintenance
Dénomination sociale du délégataire	Fédération Française de Camping Caravaning
Coordonnées du délégataire	FFCC 78, rue de Rivoli 75004 Paris
Dirigeants	Président : M. Gérard COUTE Gérant du site de Chalezeule : M. Pascal JEAN

Le délégataire n'établit pas de rapport d'activité ni de compte rendu sur la qualité de service, contrairement à ce qui est prévu dans la convention. Les éléments constitutifs du rapport d'activité ci-dessous ont été recensés par les services de la Ville lors d'une réunion avec le délégataire en mars 2010. Le délégataire a uniquement transmis ses états financiers.

NB : L'actuelle convention se termine au 31 décembre 2010. La procédure est en cours. La FFCC n'a pas fait acte de candidature pour le renouvellement de cette convention.

2. Analyse de la qualité du service

La saison 2009 a été très bonne, avec 13 813 nuitées et un chiffre d'affaires de plus de 100 K€.

Globalement, la fréquentation est en hausse (près de + 23 % par rapport à 2008).

Cette tendance a été observée à l'échelle régionale et nationale avec un regain de fréquentation de l'hébergement et des loisirs de plein air.

Avec le retour marqué des visiteurs étrangers (+ 40 %), les nuitées étrangères constituaient 44 % des nuitées en 2008 et 53 % en 2009.

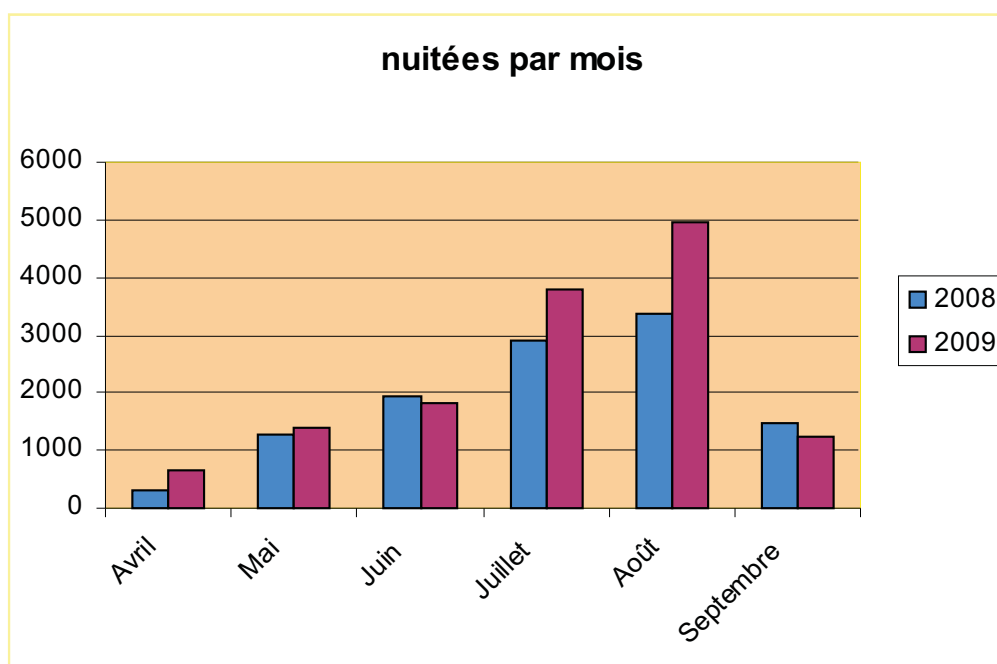
Les nuitées françaises, qui représentaient 47 % du volume total des nuitées en 2009 (56 % en 2008), ont peu progressé (+ 7 %).

Au camping de la Plage, plusieurs types de visiteurs ont marqué la saison 2009 et ont généré nombre de nuitées :

- . les usagers de la véloroute
- . des festivaliers de l'«Herb'en Zik»
- . un groupe de Hollandais pratiquant le vol à voile à l'aéroclub de Thise, par roulement pendant 15 jours
- . le dispositif «camping chèque» a conforté la fréquentation en basse saison
- . enfin, la formule du «Visi Pass» a permis de rallonger les séjours de certains visiteurs.

2.1 Comparatif des fréquentations mensuelles

Mois	Nuitées 2008	Nuitées 2009	Evolution 2009/2008
Avril	305	640	+ 109 %
Mai	1 259	1 387	+ 10 %
Juin	1 924	1 801	- 6,4 %
Juillet	2 918	3 775	+ 29 %
Août	3 371	4 967	+ 47 %
Septembre	1 473	1 243	- 15,6 %
TOTAL	11 250	13 813	+ 22,8 %



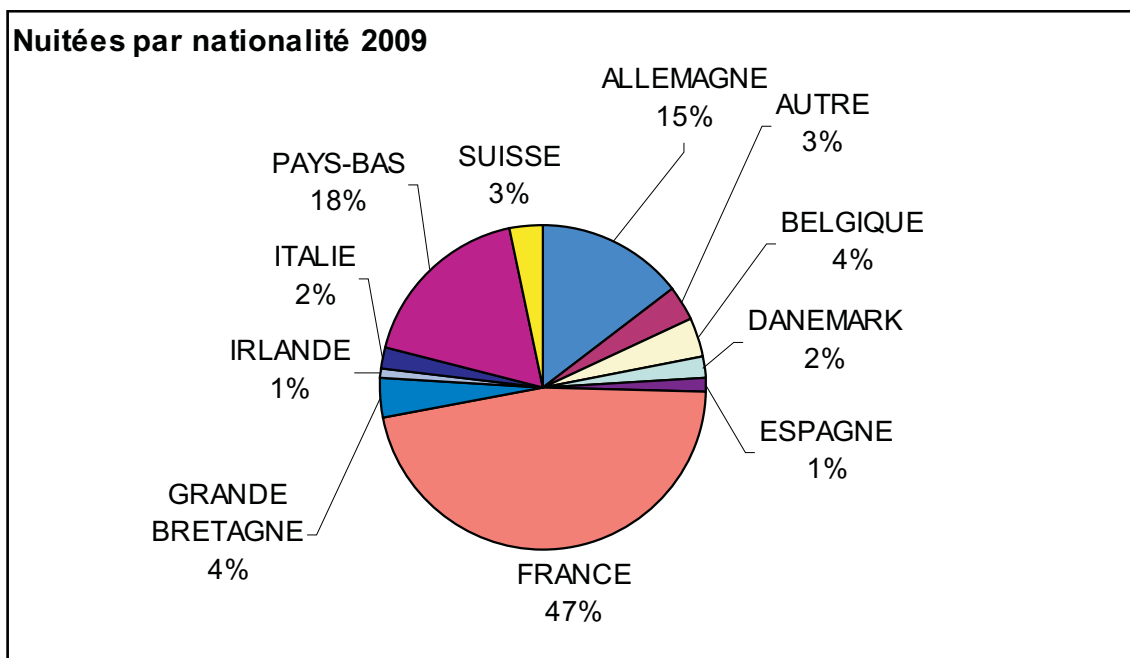
Les mois de juillet et août 2009 ont connu des fréquentations record, avec respectivement + 29 et + 47 % par rapport à l'exercice 2008.

Le mois d'avril comptabilise une fréquentation très honorable pour une basse saison avec le développement du dispositif «camping chèque».

2.2 Fréquentation par nationalité

Nationalité	2008	2009	Evolution
FRANCE	5 990	6 411	+ 7 %
ALLEMAGNE	1 780	2 018	+ 13,4 %
PAYS-BAS	1 215	2 452	+ 102 %
SUISSE	312	446	+ 43 %
DANEMARK	243	316	+ 30 %
GRANDE-BRETAGNE	428	531	+ 24 %
ITALIE	172	272	+ 58 %
ESPAGNE	192	188	- 2 %
BELGIQUE	356	523	+ 47 %

Les 656 autres nuitées sont réparties en 18 nationalités, dont 181 nuitées pour l'Irlande.



L'observation par pays et par volume de fréquentation permet de constater que les visiteurs originaires de la France ont généré près de 1 800 nuitées (juillet) et 2 200 nuitées (août), ceux des Pays-Bas 598 et 1 216 nuitées, et enfin ceux en provenance d'Allemagne 496 et 656 nuitées.

Ces deux dernières nationalités ont opéré un retour marqué au camping de la Plage, et plus particulièrement les Pays-Bas avec 2 452 nuitées contre 1 215 en 2008.

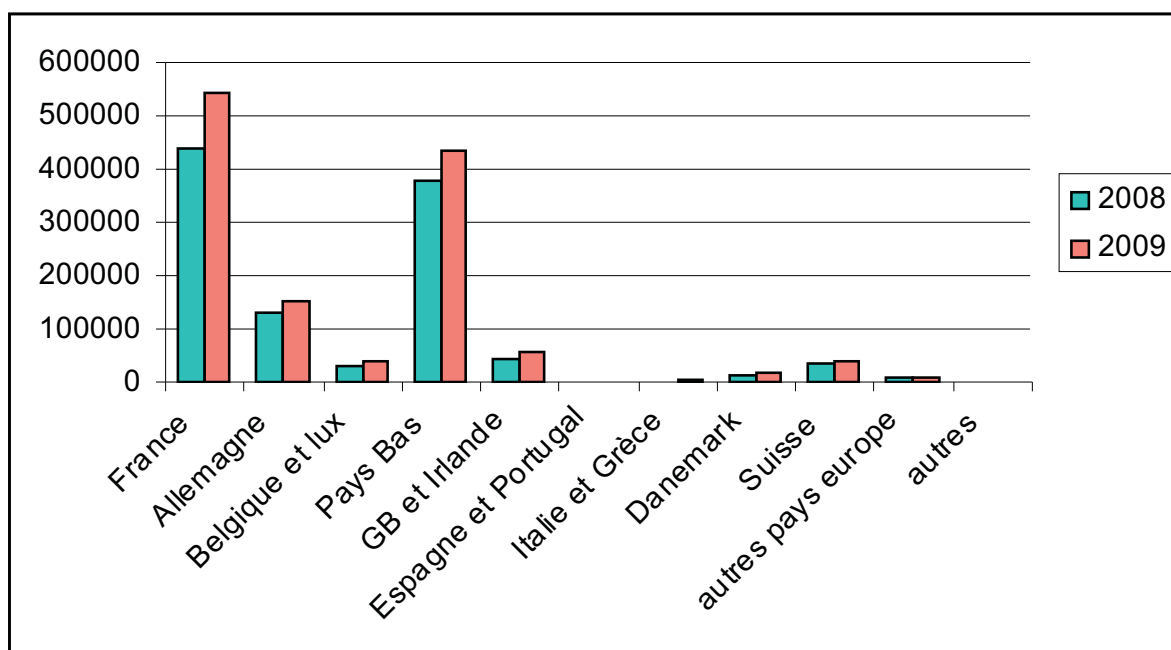
Les nuitées étrangères ont progressé très nettement en 2009 (53 % des nuitées totales) par rapport à 2008 (44 %).

Les nuitées françaises reviennent sous la barre des 50 % en 2009 (56 % en 2008).

Bilan de l'hôtellerie de plein air en Franche-Comté

	2008	2009	Evolution 2009/2008
Nombre d'arrivées	258 595	319 837	+ 23,7 %
Nombre de nuitées	1 082 919	1 299 707	+ 20 %
Nombre de nuitées françaises	438 925	545 324	+ 24 %
Nombre de nuitées étrangères	643 994	754 383	+ 17 %
Part des nuitées étrangères	59,50 %	58 %	- 1,5 pt
Durée moyenne de séjour	4,19 jours	4,06 jours	- 0,13 jour
Taux d'occupation	21,20 %	25,5 %	+ 4,3 pts

Source ORIET (Observatoire Régional du Tourisme)



Source ORIET (Observatoire Régional du Tourisme)

Les visiteurs internationaux de la Franche-Comté sont en premier lieu les Néerlandais, puis les Allemands, avec une progression du nombre de nuitées pour toutes les nationalités (+ 17 %).

Les touristes sont arrivés plus nombreux mais restés moins longtemps (durée de séjour en retrait de - 0,13 jour).

La clientèle étrangère avec 754 000 nuitées progresse de + 100 000 nuitées par rapport à 2008.

2.3 Taux d'occupation

	Taux en 2009 -emplacements nus-			
	Mai 2009 (mai 2008)	Juin 2009 (juin 2008)	Juillet 2009 (juillet 2008)	Août 2009 (août 2008)
Camping Besançon	18 % (20,2)	27 % (30,3)	44 % (40)	56,5% (38,6)
Les campings de la région de capacité supérieure ou égale à 85 emplacements (Source INSEE)	9,5 % (10,5)	11,2 % (11,8)	33,1 % (39,3)	38,2 % (35,4)

Le taux d'occupation des campings franc-comtois, toutes catégories confondues, est en progression de 4,3 points, soit le meilleur résultat depuis 2003, année de canicule.

Concernant le camping de la Plage, le taux d'occupation avoisine les 50 % d'occupation en juillet et août 2009.

3. Les comptes de la délégation

Les états financiers de la Fédération Française de Camping Caravaning sont arrêtés au 31 décembre 2009. Ils sont certifiés par deux contrôleurs des comptes.

Le résultat d'exploitation du camping municipal de Besançon est intégré dans le résultat consolidé de la FFCC. Ce compte d'exploitation ne fait pas l'objet d'une certification indépendante.

La gestion du camping municipal de Besançon est confiée à un gérant unique.

3.1 Camping de la Plage Besançon-Chalezeule

Après deux années déficitaires, le Camping municipal de Besançon renoue avec les excédents, puisqu'il réalise un résultat de + 7,5 K€ en 2009.

Ce résultat est issu conjointement :

- d'une nette amélioration du chiffre d'affaires : + 28 % au niveau des emplacements entre 2008 et 2009. Il passe de + 64 K€ à + 82,5 K€. Cette hausse est en lien avec celle de la fréquentation identifiée chapitre 2 de ce rapport, et également avec la hausse de 5 % appliquée aux tarifs (cf. chapitre 4)

- de fortes économies réalisées sur les charges : - 9 % entre 2008 et 2009, et notamment au niveau de la masse salariale qui passe de 53,4 K€ à 46,6 K€.

Les montants des produits et charges en jeu sont peu importants (total des produits = 101 K€), mais l'équilibre est alors d'autant plus difficile à trouver car il existe peu de marge de manœuvre.

La masse salariale reste le principal poste des charges avec = 46,6 K€ (soit 51 % du total des charges). Le personnel est constitué du gérant unique, qui a recruté 2 personnels saisonniers d'avril à septembre 2009.

Les autres postes de charges sont essentiellement constitués des achats de fluides, de petit matériel et des frais d'entretien, d'assurances, de sécurité sur le terrain.

La redevance versée à la Ville (soit 25 % du résultat selon la convention avec un minimum de 2 300 € TTC) s'élève à 2 024,51 € en 2009.

3.2 Fédération Française de Camping Caravaning

Les données du bilan actif et passif sont positives, ainsi que les ratios financiers.

La situation financière est saine.

Résultat

Le résultat d'exploitation de la FFCC est positif de 318 K€, en nette augmentation par rapport à celui de 2008 qui était de + 104,5 K€.

La FFCC gère un volume de chiffre d'affaires direct d'environ 1 500 K€, auquel s'ajoute celui des campings qu'elle gère.

Les principales composantes du chiffre d'affaires direct de la FFCC sont les cartes d'adhérents et les abonnements à des revues spécialisées pour environ 1 000 K€.

Les principales charges sont les frais de personnel (357 K€), les frais généraux (234 K€) et les assurances liées aux adhésions (141 K€).

Après deux années déficitaires, le résultat d'exploitation issu des terrains de camping fédéraux gérés par la FFCC redevient positif. Il s'établit à + 71 K€ en 2009, contre un déficit de 138 K€ en 2008.

Au 31 décembre 2009, la FFCC gère 3 terrains fédéraux (contre 12 en 2005). Le Camping de la Plage de Besançon-Chalezeule est le plus petit terrain géré en volume d'activité.

L'arrêt progressif de l'activité de «gestion de terrain communal», au profit de la gestion des terrains dont la FFCC est propriétaire, est visible depuis plusieurs années, et laissait présager que la FFCC ne renouvellerait pas sa candidature à l'issue de l'actuelle DSP.

4. Les conditions d'exécution du service public

4.1 Le terrain

Le camping, d'une superficie de 2,5 ha, a fait l'objet d'un classement trois étoiles par arrêté préfectoral du 26 août 1997. Il est situé dans le secteur de Besançon-Est en bordure du cours d'eau Le Doubs et de la RD 683, reliant Besançon à Belfort.

Il est classé en zone rouge du Plan de Prévention des Risques d'Inondation du Doubs Central approuvé le 28 mars 2008.

Il comprend principalement 113 emplacements, un bâtiment sanitaire, un bâtiment d'accueil et un bâtiment bar-restaurant-épicerie. Il intègre également des zones de jeux pour enfants, des terrains de loisirs (pétanque, volley).

Le délégataire est chargé du nettoyage, de l'entretien des espaces verts et du fleurissement sur l'ensemble du terrain de camping pendant la saison d'ouverture.

4.2 Le personnel

En 2009, trois personnes se sont chargées de l'accueil des touristes et de l'entretien des équipements mis à disposition par la Ville de Besançon :

- . un responsable du camping (régisseur) en contrat à durée indéterminée à l'année à temps plein
- . un contrat accompagnement à l'emploi (99,67 h/mois) en contrat à durée déterminée du 1^{er} avril au 30 septembre (chargé de l'entretien)
- . un contrat à durée déterminée saisonnier (130 h/mois) du 1^{er} avril au 30 septembre (aide régisseur).

4.3 Les conditions d'accueil du public

L'accueil des campeurs est assuré du 1^{er} avril au 30 septembre au minimum.

Le délégataire a mis en place une offre locative pour répondre à la demande de la clientèle française et européenne, par l'installation de deux bungalows.

Le snack a fonctionné pendant toute la période d'ouverture du site.

Les installations sanitaires ont été très régulièrement nettoyées pour garantir l'hygiène et la propreté des lieux.

Toutes les dispositions nécessaires ont été prises pour garantir la tranquillité et la sécurité des campeurs.

4.4 Promotion et communication

Le délégataire a réalisé des actions de promotion et de valorisation du camping municipal de Besançon par différents moyens (affichage de proposition de circuits, commercialisation d'un kit hébergement + visites).

Le délégataire a développé des actions de partenariat avec l'Office de Tourisme et des Congrès de la Ville de Besançon. Il propose notamment dans le local d'accueil du public tous les documents touristiques concernant la Ville de Besançon, le Département du Doubs et la Région de Franche-Comté.

4.5 Les tarifs

Conformément à l'article 14 du contrat de délégation de service public pour la gestion du Camping de Besançon, les tarifs du camping ont été actualisés le 11 janvier 2010.

Les tarifs des emplacements connaissent une évolution de + 5 % par rapport à l'an dernier.

Tarifs 2010 des emplacements :

Redevances principales par jour	Juillet- Août		% évolution	Basse saison		% évolution
	2009	2010		2009	2010	
Emplacement camping (comprend une voiture + caravane ou tente ou camping car)	5,55 €	5,80 €	+ 5	5,00 €	5,25 €	+ 5
Emplacement double essieux	24,00 €	35,00 €	+ 46	24,00 €	35,00 €	+ 46
Campeur de 13 ans ou plus	4,05 €	4,25 €	+ 5	3,75 €	3,95 €	+ 5
Campeur de moins de 13 ans	2,00 €	2,10 €	+ 5	1,85 €	1,95 €	+ 5
Prestation supplémentaire par jour						
Branchement électrique 6 ampères	3,60 €	3,60 €	-	3,60 €	3,60 €	-
Voiture supplémentaire (après accord du régisseur)	2,00 €	2,10 €	+ 5	2,00 €	2,10 €	+ 5
Visiteur (1)	2,10 €	2,20 €	+ 5	2,10 €	2,20 €	+ 5
Supplément animal (chien)	1,00 €	1,05 €	+ 5	1,00 €	1,05 €	+ 5
Stop accueil Camping-car : 1 nuit seulement hors électricité	10,50 €	10,50 €	-	10,50 €	10,50 €	-
Garage mort	5,55 €	5,80 €	+ 5	5,00 €	5,25 €	+ 5

Des bungalows sont également proposés à la location aux tarifs suivants :

Période	1 ^{er} avril - 12 juin et 29 août- 30 sept	12 juin - 3 juillet et 21 au 28 août	3 au 24 juillet	25 juillet au 21 août
Bungalows toilés 4 places Tarif à la semaine	205 € (+ 5 %)	285 € (+ 5,5 %)	370 € (+ 5,5 %)	400 € (+ 5 %)
Tarifs à la nuit (2 nuits minimum)	30 € (idem 2009)	40 € (idem 2009)	60 € (idem 2009)	NON

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le présent rapport relatif à l'exploitation du Camping de la Plage par la Fédération Française de Camping Caravaning dans le cadre de la délégation de service public confiée par la Ville de Besançon à cette Fédération.

Après en avoir délibéré, sur avis favorable de la Commission de Contrôle Financier du 1^{er} octobre 2010 et sur avis favorable unanime de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 21 octobre 2010, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de se prononcer favorablement sur ce rapport.

Récépissé préfectoral du 19 novembre 2010.